



Réponses au questionnaire Municipales 2026



Ville : Epinay-sur-Seine

Liste : Epinay en commun

Engagement politique et priorité donnée à la sécurité routière

Inscrivez-vous explicitement l'objectif « zéro victime »* (zéro mort, zéro blessé grave) dans votre programme municipal ?

** viser le zéro victime, d'ici 2050, conformément à l'engagement européen et national, en s'engageant localement à atteindre à minima -25% de victimes de la route pendant le mandat de 6 ans (voir manifeste).*

Non. Si non, quelles sont vos autres priorités (voir question suivante)

Repenser la circulation automobile et développer les pistes cyclables dans l'objectif de favoriser les mobilités douces, de réduire la part de la voiture dans les usages de mobilités et de réduire la vitesse des voitures en villes.

La protection des usagers les plus vulnérables doit-elle constituer la priorité de votre mandat ?

Oui, cela doit être une priorité.

Si oui classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

La prise en compte du handicap dans les aménagements; L'étendue des secteurs piétons, rues scolaires, zones partagées et pistes cyclables.; Sensibilisation des usagers vulnérables à une meilleure visibilité (matériels rétro réfléchissants, éclairage...); Sécuriser les traversées de voie (signalisation et éclairage des passages piétons, dégagement du stationnement aux abords des passages-piétons); Personnel dédié à la sécurisation des points sensibles (sorties d'écoles, événements ponctuels...);

Aménagements et partage de l'espace public

Êtes-vous favorable à rééquilibrer l'usage de l'espace public et des différentes mobilités en réduisant la place de la voiture ?

Oui, cela doit être une priorité du mandat.

Sur certaines portions de la ville, la place de la voiture est trop importante (avenue de la République, rue de Paris) et la place des piétons et vélos est trop réduite, quand elle n'est pas dangereuse. Il faut trouver des solutions, en concertation avec les habitants pour rééquilibrer l'usage de l'espace public.

Agirez-vous pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels ?

Non

La géographie de la ville fait d'Epinay-sur-Seine une ville de transit entre le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis, entre les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. La présence proche du port de Gennevilliers et d'un pôle économique dynamique à Saint-Denis renforcent cette tendance. Par conséquent, il s'agira de réduire le trafic de transit dans un premier temps.

Autoriserez-vous certaines « rues aux enfants, rue pour tous* » (en collaboration avec les associations, comités de quartiers, collectifs de riverains...) ?

** Une « rue aux enfants, rue pour tous » est une rue fermée temporairement à la circulation motorisée (voir manifeste).*

Oui

Aux abords des écoles, il faudra travailler en concertation et progressivement à fermer temporairement les rues à la circulation, en discutant avec les riverains, les parents, le personnel éducatif, pour assurer une pleine adhésion et compréhension de la mesure et une pleine efficacité.

Sécurisation des piétons

Pensez-vous que le trottoir doit redevenir un espace totalement réservé à l'usage piéton ?

Non, il faut favoriser le concept de partage.

L'usage de la trottinette est très répandu dans la ville, tous âges confondus et avec ou sans motorisation. L'usage du vélo se développe mais les pistes cyclables manquent, si bien que l'usage des trottoirs pour circuler à vélo sur certaines portions existe encore. Par ailleurs, des pistes cyclables actuelles sont déjà sur les trottoirs. Dans la mesure du possible, il faut favoriser le principe de partage de l'espace public, dans la sécurité de tous.

Un Plan Piéton* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Non

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non concerné(e)

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Non

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non concerné(e)

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Planification et régulation des vitesses

Prévoyez-vous de faire du 30km/h la norme de la vitesse maximale autorisée et de rendre exceptionnel le 50km/h (en le motivant) ?

Non, mais le 30km/h pourra être mis en place dans certaines rues.

Dans les faits, sauf sur 2 axes, la circulation est déjà souvent à 30km/h, même si elle est limitée à 50 km/h.

Sur un axe, de nombreux automobilistes roulent cependant en ligne droite à plus de 70 km/h sur une avenue limitée à 30 km/h. Il s'agira donc d'étendre le 30km/h dans de nombreuses rues et s'assurer d'un respect des 50km/h, avec des portions à 30km/h si nécessaire sur les axes principaux.

Si vous êtes amené à diriger une Métropole, vous engagez-vous à maintenir les routes métropolitaines à 80km/h (ou moins ex : 70km/h) ou à revenir à 80km/h si la vitesse actuelle est de 90km/h) ?

Non concerné

Quelles actions vous semblent prioritaires pour faire respecter les limitations de vitesse ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Un aménagement de voirie qui diminue les vitesses; La mise en place de ralentisseurs; Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques; Une présence dissuasive des radars; Une présence et un contrôle renforcé par les forces de police;

Sécurisation des itinéraires cyclables

Le développement de la pratique cyclable est-elle une priorité ?

Oui, tout à fait, c'est une priorité du mandat.

La pratique du vélo se développe par l'existence d'infrastructures sécurisées comme les pistes cyclables.

Un Plan Vélo est-il en place dans votre commune (réseau cyclable, comité vélo, charte de qualité des aménagements cyclables) ?

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Quelles actions vous semblent les plus importantes en matière de politique cyclable ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Le développement du linéaire de pistes sécurisées; La mise en place de services (parcs de stationnement vélo, location en libre-service...); La prise en compte du vélo dans les aménagements routiers; Une diminution des vitesses des véhicules motorisés; Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques;

Politique de contrôle/sanction

Vous engagez-vous à renforcer le contrôle/sanction en particulier vis-à-vis des comportements dangereux ?

Oui

La police municipale a un pouvoir de verbalisation qu'il s'agira d'utiliser.

Par ailleurs, dans le cadre de la réserve citoyenne que nous proposons, des actions de prévention sécurité routière seront mis en place.

Envisagez-vous la mise en place de radars urbains de nouvelle génération* ?

** Voir Manifeste (la loi 3DS du 21/02/22 article L. 130-9 du code de la route le permet)*

Non

Prendrez-vous un arrêté interdisant la consommation et la détention dans l'espace public de protoxyde d'azote ?

Oui

Ferez-vous une priorité de la lutte contre les stationnements gênants ou dangereux, avec obligation de résultats ?

Oui

Créerez-vous une brigade de police municipale spécialisée contre la délinquance routière ?

Non

À défaut, envisagez-vous de former votre police municipale sur la sécurité routière ?

Oui

Sensibilisation et communication

Agirez-vous en matière de sensibilisation à la sécurité routière ?

Oui, tout à fait et c'est essentiel

Si oui, classez les mobilités ciblées par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Les automobilistes; Les trottinetistes et autres usagers d'EDPM*; Les piétons; Les motocyclistes et cyclomotoristes; Les cyclistes; Les conducteurs de camions et véhicules utilitaires;

EDPM = Engin de Déplacement Personnel Motorisé (gyropodes, gyroroues...)

Partagerez-vous les données publiques des verbalisations effectués par les agents de votre commune ?

Non

Des PDES (Plan de Déplacements Établissement Scolaire) et/ou PDE (Plan de Déplacements d'Entreprises) sont-ils en place sur votre commune ?

Oui

Si oui, allez-vous continuer à en mettre en place ?

Oui

Si non, mettez-vous en place des PDES et/ou PDE ?

Non concerné(e)

Mettez-vous en place des campagnes de sensibilisation et communication autour de la sécurité routière ?

Oui

Sensibiliserez-vous et formerez-vous les employés municipaux, chauffeurs de bus... au respect de la sécurité routière ? Mènerez-vous une politique d'exemplarité ?

Non, mais cela n'est pas prioritaire

Les employés municipaux seront informés, sensibilisés, au même titre que la population générale

Gestion des mobilités et de la transition écologique & climatique

Quelles sont les priorités de la municipalité en matière de mobilité ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Encourager fortement et accompagner le développement des mobilités actives (marche et vélo) en aménageant l'infrastructure (les pistes cyclables, les trottoirs et les places publiques sécurisées...) et en instaurant des événements (« journée sans voitures »...); Aménager des parkings relais avec comme objectif de diminuer fortement la place de la voiture en ville; Concilier les usages en développant les espaces partagés; Mieux organiser et sécuriser la logistique urbaine (travaux, livraisons...); Développer l'offre de transports en commun;

La sécurité routière est-elle un levier essentiel pour améliorer le climat social ?

Non, ce n'est pas un levier essentiel. Il n'est pas à totalement négliger mais il n'agira qu'à la marge.

La sécurité routière est-elle un levier essentiel de la transition écologique et climatique ?

Oui, totalement car la réduction des vitesses, le développement des mobilités douces aura un impact positif sur la baisse des émissions des Gazs à Effet de Serre (GES) et libèrera de l'espace pour la végétalisation.

Gouvernance locale et implication citoyenne

Associez-vous les habitants/associations à la prise de décision et la gouvernance locale des politiques de mobilité et de sécurité routière ?

Oui, cela doit-être une priorité du mandat

Les questions de mobilité concernent le quotidien des habitants. Ce sont des sujets qui les concernent très directement. Trop souvent, les mobilités plus écologiques (vélos, voitures moins polluantes) sont utilisées par les pouvoirs publics contre les publics plus vulnérables (précaires, éloignés des centres-villes). Il est donc indispensable d'organiser des concertations approfondies sur ces enjeux.

Si oui : Mettez-vous en place des comités municipaux de la sécurité routière

Non

De quelle façon envisagez-vous de gérer votre politique de sécurité routière ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Réunions de concertation avec la population en amont des projets (réunion de quartier...); Information de la population sur les projets d'aménagement; Mise en place de budgets participatifs; Communication transparente (baromètre sécurité routière en ligne...); Création d'une commission sécurité routière intégrant les comités d'usagers;

Vous souhaitez ajouter un point, une initiative, non abordés dans ce questionnaire.

Les comités citoyens sur les mobilités ne concerneront pas uniquement la sécurité routière mais traiteront de l'ensemble des enjeux de déplacements.